

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Olivier Sirois

<https://www.cadre21.org/membres/1c8252a5db89a695eb8e323d>

Date d'obtention : 2025-05-16 14:09:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Je me plais à dire que la première étape est celle de l'accueil. C'est le moment où le jeune dévoile la situation et qu'il formule sa demande d'aide. C'est une étape importante parce que c'est celle où le jeune évalue s'il peut me faire confiance et c'est aussi l'occasion pour moi de le rassurer sur la procédure à venir.

La seconde étape est celle de l'évaluation, la collecte de donnée, mais aussi la poursuite de l'intervention qui vise à rassurer et à soutenir le jeune. C'est une étape primordiale parce qu'elle permet d'avoir une vue d'ensemble sur la situation. Il ne faut pas négliger des informations importantes. C'est pourquoi il est essentiel de suivre l'indication contenue dans la trousse sexto.

La troisième étape consiste à valider les informations recueillies autant que possible. Il est alors possible d'impliquer des témoins dans l'intervention. Cette étape aide aussi à mettre fin à la propagation et au rétablissement de la vie privée du jeune. C'est à la fin de cette étape qu'il faut évaluer si la situation implique un acte malveillant ou un acte impulsif.

S'il s'agit d'un acte impulsif, il faut passer à l'étape suivante qui est la rencontre d'intervention avec l'instigateur. Il s'agit bien sûr de le rassurer lui aussi, mais également de rétablir l'intimité de la victime. C'est important de confisquer l'appareil si possible pour mettre fin à la situation et de recueillir aussi les informations de cette personne.

S'il s'agit d'un acte malveillant, il est important de rencontrer tout de même le jeune et de procéder quand même à la confiscation si possible. Mais de ne pas appliquer les étapes de la trousse avec lui, ça pourrait contrecarrer le travail d'enquête des policiers et corrompre la preuve nécessaire au DPCP. C'est après cette étape qu'il vient le temps de communiquer avec la police pour fournir les informations recueillies dans le cadre de l'intervention sexto, remettre les appareils confisqués si applicable. Les policiers pourront procéder aux rencontres de sensibilisation ou à l'enquête selon les cas.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il faut toujours être très vigilant et prendre le temps de recule nécessaire à prendre les bonnes décisions. Bien que la situation peut sembler urgente et les jeunes sont souvent dans un état proche de la panique face à la crainte de la propagation des images, agir de manière impulsif risque de nous faire commettre des erreurs. Par exemple, dans la mise en situation 3, c'était tentant de juste appeler les policiers et conclure à un acte malveillant de la part du jeune homme qui partageait les images et menaçait la victime. Mais omettre de rencontrer les deux témoins est une erreur. Ces dernières auraient pu fournir des informations différentes de la plainte initiale et modifier notre interprétation de la situation. Il faut vraiment faire toutes les étapes de façon rigoureuse.

La mise en situation où le père vient voir l'intervenant met en lumière le fait qu'il faut toujours se questionner sur notre responsabilité. Je crois que comme intervenant, nous avons souvent le réflexe de se lancer dans les interventions sans nous demandé s'il s'agit de la bonne chose à faire. Prendre le temps d'évaluer la situation et de statuer les responsabilités de chacun est important pour la suite de l'intervention.

Notre sensibilité au vécu des jeunes est aussi très important. Je repense à la situation où la jeune fille a partagé une photo d'elle en maillot de bain. Elle vivait difficilement avec ce partage, pour elle, cette photo est intime. Bien qu'il ne s'agit pas d'un acte criminel, cela ne nous empêche pas d'appliquer le protocole sexto pour nous aider à faire notre intervention qui n'impliquera pas les policiers, mais va nous permettre de faire la lumière sur la situation et nous assurer que la jeune fille se sentira mieux. La frontière est mince entre un partage de photo intime qui n'est pas de la pornographie juvénile et ce qui en ai. Aussi bien prendre toutes les occasions qui s'offrent à nous pour faire de la sensibilisation. De plus, dans cette mise en situation, la jeune fille finit par dévoiler une autre situation qui est réellement du sextage.

Je n'ai pas eu l'occasion de faire des interventions de sexto encore dans ma pratique. Cependant, ces mises en situation m'aide à prendre en considération qu'il n'y a jamais de situation simple ou de cas d'école. Chaque situation est unique et demande qu'on y porte une attention rigoureuse. Je pense que, comme tout le reste dans ma carrière, c'est le genre d'intervention qui se perfectionne avec l'usage. j'ai fais la formation il y a plus d'un an et je me rappelle encore assez bien des éléments du protocole sexto.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que toutes les étapes sont importantes et importantes. L'accueil de la personne qui fait le signalement et de chacune des personnes impliquées dans la situation est important. Un accueil mal fait peut nuire grandement à la suite de l'intervention. Cela peut faire la différence entre un jeune qui collabore et un qui ne collabore pas.

Lors de la collecte d'information, il est important de faire une évaluation complète, exhaustive et rigoureuse pour ne laisser aucune place à des zones d'ombres qui pourrait fausser notre évaluation de la situation.

Même logique avec la vérification des informations.

Mais j'avoue que l'évaluation de la situation : est-ce un acte malveillant ou impulsif est particulièrement sensible. Si nous traitons une situation malveillante comme si elle était impulsive, nous pouvons nuire considérablement à la suite de l'intervention.

Mais je pense que l'essentiel est de rester authentique et bienveillant dans notre démarche. Si nous commettons une erreur dans notre démarche, mais qu'elle est faite de bonne fois et sans négligence, il faut simplement le reconnaître et poursuivre notre travail en collaboration avec les policiers.

J'ai la chance d'avoir une responsable de l'encadrement à mon école qui est en mesure de nous accompagner et de nous guider dans nos interventions plus sensible comme celle du protocole sexto. Ce qui me permet de valider mon travail à chaque étape avant de poursuivre. Cette rétroaction sera positive et devrait m'éviter beaucoup d'erreur. Mais n'étant pas à mes premières armes dans le métier, je sens quand même que je serais capable d'éviter la majorité des pièges que ces situations pourraient me tendre.